



Les puits de pétrole et de gaz forés au Québec : 960 bombes à retardement potentielles ! Posons des questions !

Des centaines de puits forés au Québec sont problématiques

Au Québec, plus de 960 puits pétroliers et gaziers ont été réalisés depuis 1860. Environ 700 de ces puits sont inactifs, c'est-à-dire qu'ils ont été fermés définitivement et qu'aucune activité de production n'est possible. Ces puits sont communément appelés « puits abandonnés ».

Un programme de localisation et d'inspection avorté

En septembre 2014, à la suite d'une action citoyenne hautement médiatisée auprès de deux puits démontrant un très haut niveau de fuites de méthane, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) concluait un accord avec le Collectif Moratoire Alternatives Vigilance et Intervention (CMAVI) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) afin d'inventorier, de localiser et d'inspecter une centaine de puits dans les Basses terres du St-Laurent et d'apporter les correctifs aux puits jugés problématiques. Ce programme devait s'étendre jusqu'à l'automne 2017 afin de couvrir 600 puits inactifs.

Le MERN a unilatéralement mis fin au programme d'inspection prématurément et sans explications en janvier 2016 après l'inspection d'une centaine de puits seulement.

Un manque de cohérence de la part du gouvernement

Dans un contexte mondial de réduction des émissions de GES, le gouvernement cherche à étouffer la demande citoyenne de s'occuper des problématiques environnementales (fuites de méthane, contamination des sols, etc.) présentes depuis plusieurs dizaines d'années sur des centaines de puits abandonnés par les gazières. Et voilà que ce même gouvernement s'apprête à donner le feu vert à d'autres forages au Québec avec le projet de loi 106 encadrant l'exploitation gazière et pétrolière. Nous voyons là un manque de cohérence et de sérieux de ce gouvernement qui se vante d'avoir un plan de réduction des GES à l'avant-garde. Quel bel héritage empoisonné pour l'avenir!

Les citoyens veulent connaître l'état des 960 puits forés depuis 1860 c'est-à-dire :

- L'état des 200 puits actifs y compris les 30 puits de gaz de schiste forés depuis 2008.
- L'état des 700 puits inactifs qui peuvent être de véritables bombes à retardement (parmi lesquels une cinquantaine forés par l'ancienne SOQUIP après les années 1970.)
- L'état d'environ 60 puits qui n'ont pas de statut définitif.

Nous devons poser les bonnes questions au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'avoir des réponses. Nous sollicitons votre aide afin d'obliger ce ministère à répondre à nos questions légitimes.

DÉMARCHE À SUIVRE POUR POSER LES BONNES QUESTIONS :

- 1) Consulter la liste des 960 puits en [cliquant sur ce lien \(document A\)](#). La liste est classée par municipalité.
- 2) Consulter la carte interactive. Chacun des points représente un des 960 puits forés au Québec depuis 1860. Zoomer et cliquer sur un point afin d'avoir des détails sur un puits. [Lien vers la carte en cliquant ici](#).
- 3) Faites la liste des puits sur lesquels vous aimeriez avoir des informations. Vous pouvez choisir le nombre de puits que vous voulez mais n'excédez pas trois puits pour chacune des demandes d'information.
- 4) Téléphoner au MERN (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au 1-866-248-6936 afin d'avoir de l'information sur le ou les puits que vous aurez choisis. Vous dites vous informer au sujet du Plan d'action pour l'inspection des puits forés au Québec; vous avez des inquiétudes au sujet de l'état de situation des puits forés; vous demandez un rapport d'inspection pour la liste des puits que vous avez constituée; vous demandez si des mesures correctrices ont été apportées dans le cas où elles étaient nécessaires.

5) Encore plus important, faites une demande écrite d'accès à l'information auprès du MERN. [Cliquez ici afin d'avoir un modèle de lettre de demande d'accès à l'information \(document B\)](#)

6) Envoyez la demande d'accès à l'information à l'adresse suivante : bureau.aiprp@mern.gouv.qc.ca et mettez-nous en copie à l'adresse de courriel : cmavi.org@gmail.com

7) Vous devriez recevoir un accusé de réception très rapidement et une réponse à votre demande d'accès à l'information dans les 21 jours. Transférez-nous la correspondance que vous recevrez du MERN à l'adresse de courriel : cmavi.org@gmail.com

Merci de votre collaboration.

CMAVI (Collectif Moratoire Alternatives Vigilance et Intervention) cmavi.org
Pour information : cmavi.org@gmail.com